

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 11 novembre 2024 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-288

Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024

3.2 Nomination des élus aux divers comités municipaux

3.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Dunton Rainville - Démarrage de procédures d'expropriation

3.4 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Paris Ladouceur et Associés - Rapport d'évaluation dans un contexte d'expropriation de gré à gré ou par voie d'expropriation

3.5 Imposition d'un avis de réserve pour des fins publiques sur les lots 3 765 248 et 3 765 403 du cadastre du Québec (2-4, rue Sainte-Catherine, Saint-Polycarpe, Québec)

3.6 MODIFICATION - Octroi de contrat et autorisation de paiement - GESPRO Groupe-conseil Inc. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS

3.7 Adoption | Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

3.8 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Abolition de postes au 31 décembre 2024

4.2 Création de poste au 31 décembre 2024

4.3 Modification de la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe

4.4 Départ - Conseillère en gestion financière le 31 décembre 2024

4.5 Nomination - Directeur des travaux publics

5. FINANCES

5.1 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées au paiement de la quote-part de la MRC pour le rôle d'évaluation triennal

5.2 Dépôt des états relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires

5.3 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - octobre 2024

5.4 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - octobre 2024

5.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - HYDRO-QUÉBEC - DÉPLACEMENT POTEAU CHEMIN DE L'ÉGLISE

5.6 Nomination - Signataires et gestionnaires au compte-chèques et documents bancaires

5.7 CLICSÉQR – NOMINATION REPRÉSENTANT AUTORISÉ

5.8 MODIFICATIONS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX PRABAM

5.9 TECQ 2019-2024 - Programmation finale

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Disposition du véhicule d'incendie

7. SERVICES URBAINS

7.1 Obtention de contrat - Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Déneigement d'une portion de la route 340

7.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2025

7.3 Désignation pour signature - Appui - Projet mise en valeur rivière Delisle

7.4 Reddition de compte Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) - Mise en valeur de la rivière Delisle au Parc FX-Prieur - Appel d'offres 2023-022

7.5 Ordre de changement et autorisation de paiement - Pavage Théorêt - Travaux pour la patinoire

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande - Dérogation mineure 2024-04

8.2 Demande - Dérogation mineure 2024-05

8.3 Autorisation de démolition 2024-01

8.4 Autorisation de démolition 2024-02

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande d'aide financière - Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges (FHVS) - Commandite pour le 20e Salon des Vins Vaudreuil-Soulanges

10. RÈGLEMENTS

10.1 Adoption - RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

10.2 Avis de motion - Règlement numéro 206-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe

10.3 Adoption - Projet de règlement numéro 206-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe

10.4 Avis de motion - Règlement 207-2024 Établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025

10.5 Adoption | Projet de règlement numéro 207-2024 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025

10.6 Avis de motion - Règlement numéro 166-2019-02 modifiant le règlement 166-2019 sur le traitement des élus municipaux

10.7 Adoption - Projet de règlement numéro 166-2019-02 modifiant le règlement 166-2019 sur le traitement des élus municipaux

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 APPUI | DEMANDE DE RÉVISION RELATIVE AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DE LA REDEVANCE À L'ÉLIMINATION À LA SUITE DE PLUIES TORRENTIELLES OU D'AUTRES ALÉAS CLIMATIQUES PAR LA MRC

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.
3.1

GREFFE
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

2024-11-289

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

2024-11-290

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut désigner des élus pour les représenter sur divers comités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite à cet effet déléguer un membre du conseil municipal pour siéger sur le conseil d'administration du Cobaver - Vaudreuil-Soulanges, un membre du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, un membre du conseil municipal pour être représentant de la Municipalité au CRSBP Montérégie ainsi qu'un membre du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE suivant le règlement 196-2023, un comité de démolition doit être mandaté pour rendre des décisions sur les demandes relatives à la démolition d'immeuble, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE NOMMER le conseiller monsieur François Lalonde à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Cobaver - Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025;

DE NOMMER la conseillère madame Annie Robichaud à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025;

DE NOMMER le conseiller monsieur Maxime Gamelin à titre de représentant désigné de la Municipalité de Saint-Polycarpe au CRSBP Montérégie pour la période du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025;

DE NOMMER le conseiller monsieur Jean-Pierre Ménard à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges pour la période du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025;

D'ATTRIBUER un siège sur le comité de démolition du règlement 196-2023 à François Lalonde, Laurent Barsalou, Maxime Gamelin, Patrice Schoune,

Annie Robichaud, Jean-Pierre Ménard et Jean-Yves Poirier à compter de ce jour, et ce, jusqu'au 30 novembre 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE - DÉMARRAGE DE PROCÉDURES D'EXPROPRIATION**

2024-11-291 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour les procédures d'expropriation du 2-4 rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QU'une entente de gré à gré pour l'acquisition du bâtiment a été tentée sur la base du rapport d'évaluation fourni par la firme Paris, Ladouceur et Associés Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la tentative d'entente de gré à gré s'est avérée infructueuse;

CONSIDÉRANT l'expertise de Dunton Rainville;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Dunton Rainville pour démarrer les procédures d'expropriation;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dunton Rainville pour démarrer les procédures d'expropriation;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Dunton Rainville un montant maximal de 11 497,50 \$ taxes incluses (10 000\$ net de taxes), à même le poste budgétaire numéro 23-035-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PARIS LADOUCEUR ET ASSOCIÉS - RAPPORT D'ÉVALUATION DANS UN CONTEXTE D'EXPROPRIATION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION**

2024-11-292 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour l'évaluation du bâtiment situé au 2-4 Saint-Catherine à Saint-Polycarpe, dans un contexte d'expropriation de gré à gré ou par voie d'expropriation;

CONSIDÉRANT les frais déjà encourus de 4 426,54\$ pour l'évaluation préliminaire de la valeur du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre les démarches d'acquisition du bâtiment, une évaluation plus approfondie de la valeur marchande de la propriété doit être faite;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'offre de service de Paris Ladouceur et Associés;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Paris Ladouceur et Associés, pour le rapport d'évaluation dans un contexte d'expropriation de gré à gré ou par voie d'expropriation;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Paris Ladouceur et Associés pour l'évaluation du bâtiment situé au 2-4 Sainte-Catherine, dans un contexte d'expropriation de gré à gré ou par voie d'expropriation;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Paris Ladouceur et Associés un montant maximal de 15 000\$ \$ taxes incluses, dans lequel sont inclus les frais déjà encourus, à même le poste budgétaire numéro 23-03-500-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 **IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR DES FINS PUBLIQUES SUR LES LOTS 3 765 248 ET 3 765 403 DU CADASTRE DU QUÉBEC (2-4, RUE SAINTE-CATHERINE, SAINT-POLYCARPE, QUÉBEC)**

2024-11-293 CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Municipalité de Saint-Polycarpe, en vertu du Code municipal du Québec, d'imposer un avis de réserve pour toutes fins publiques;

CONSIDÉRANT la Loi concernant l'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire évaluer l'opportunité d'acquérir de gré à gré ou par expropriation les lots 3 765 248 et 3 765 403 pour les fins d'implantation d'une future caserne incendie et ses accessoires;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'IMPOSER un avis de réserve pour fins publiques sur les lots 3 765 248 et 3 765 403 du cadastre du Québec aux fins d'analyser la possibilité d'y implanter une caserne incendie et ses accessoires;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville sencrl pour l'imposition de l'avis de réserve;

DE MANDATER la firme Paris Ladouceur afin de préparer les rapports d'évaluation requis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **MODIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS**

2024-11-294 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2023-001 pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets en février 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-104 pour l'octroi du contrat pour une première année à Gespro Groupe-Conseil Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une troisième année (2e année d'option) avec Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

CONSIDÉRANT la soumission de Gespro Groupe-conseil Inc., pour la troisième année, d'un montant de 153 124,97\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une deuxième année d'option le contrat à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 153 124.97 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 03 310 00 000 **à même le surplus non affecté ou les règlements d'emprunt selon la situation;**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7

ADOPTION | CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

2024-11-295

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se dérouleront à la salle Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui auront lieu une fois par mois et qui débiteront à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, ou par vidéoconférence lorsque requis.

- Lundi 20 janvier 2025
- Lundi 10 février 2025
- Lundi 17 mars 2025
- Lundi 7 avril 2025
- Lundi 12 mai 2025
- Lundi 9 juin 2025
- Lundi 14 juillet 2025
- Lundi 11 août 2025
- Lundi 8 septembre 2025
- Mercredi 1^{er} octobre 2025
- Lundi 17 novembre 2025
- Lundi 15 décembre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
10 octobre 2024	Centre de services scolaire des Trois-Lacs	Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSTL	Alexandra Couture Agente de bureau, classe principale

4.

4.1

RESSOURCES HUMAINES**ABOLITION DE POSTES AU 31 DÉCEMBRE 2024**

2024-11-296

CONSIDÉRANT que le 31 décembre 2024 aura lieu le départ de l'employé 13-0016 occupant le poste de Conseillère en gestion financière;

CONSIDÉRANT que le 31 décembre 2024, l'employé 22-0020, occupant le poste syndiqué d'Inspecteur municipal, sera affecté à un autre poste, toujours au sein de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède actuellement à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que les postes d'Inspecteur municipal ainsi que de Conseillère en gestion financière seront abolis par cette réorganisation ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la décision d'abolir le poste de Conseillère en gestion financière dès le 31 décembre 2024;

D'ENTÉRINER la décision d'abolir le poste syndiqué d'inspecteur municipal dès le 31 décembre 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2

CRÉATION DE POSTE AU 31 DÉCEMBRE 2024

2024-11-297

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède actuellement à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le 31 décembre 2024, le poste d'inspecteur municipal sera aboli;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE CRÉER le poste cadre intitulé Directeur des travaux publics et de l'inclure à la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe le 31 décembre 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 4.3 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS
CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**
- 2024-11-298 CONSIDÉRANT la réorganisation au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT la nécessiter de procéder à l'abolition et à la création de
différents postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique de travail des
employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe en conséquence;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

DE REVISER la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité
de Saint-Polycarpe pour y apporter les modifications nécessaires;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 4.4 **DÉPART - CONSEILLÈRE EN GESTION FINANCIÈRE LE 31 DÉCEMBRE
2024**
- 2024-11-299 Il est proposé par Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la terminaison de l'emploi de l'employé 13-0016 par la
municipalité de Saint-Polycarpe en date du 31 décembre 2024;

ADOPTÉE À
- 4.5 **NOMINATION - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**
- 2024-11-300 CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Marc Sauvé, occupant le poste
d'inspecteur municipal;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE NOMMER Marc Sauvé au poste de Directeur des travaux publics dès le
1er janvier 2025;

DE FIXER son salaire ainsi que ses avantages sociaux conformément à la
Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-
Polycarpe, révisée en date de ce jour;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
5.
5.1 **FINANCES**
**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES
DÉPENSES LIÉES AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MRC
POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL**

2024-11-301 CONSIDÉRANT QUE l'article 1094.1 du Code municipal du Québec permet à une municipalité de constituer un fonds réservé pour des dépenses spécifiques, incluant celles liées au paiement de la quote-part de la MRC pour le rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2025 prévoit un montant total de 25 700 \$ pour couvrir les dépenses relatives à cette quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite étaler cette dépense sur une période de trois ans afin de mieux gérer ses finances;

Il est proposé par Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AFFECTER une somme de 9500\$ par année pour les budgets 2026-2027 et 2028 pour la création d'un fonds réservé de 28 500\$ pour le paiement de la quote-part de la MRC liée au rôle triennal d'évaluation.

DE MANDATER la direction générale et le service des finances pour effectuer les démarches nécessaires à cette affectation et en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ _____.

5.2 **DÉPÔT DES ÉTATS RELATIFS À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET/OU SCOLAIRES**

2024-11-302 Conformément aux articles 1022 à 1024 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire trésorier soumet au conseil municipal l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal mandate madame Caroline Madore afin de représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en avril 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - OCTOBRE 2024**

2024-11-303 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2024-11 des transferts budgétaires du mois d'octobre 2024 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2024-11 des transferts budgétaires du mois d'octobre 2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 548 181,79 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	196 073.14 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	110 360,17 \$
Salaires nets	67 293,82 \$
Paiements par dépôts directs	174 454,66 \$
TOTAL	548 181,79 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.4 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - OCTOBRE 2024**

2024-11-304 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 241.30 \$ pour le mois d'octobre 2024 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'octobre 2024 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-13-000-310, le paiement de 241.30 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE - HYDRO-QUÉBEC - DÉPLACEMENT POTEAU CHEMIN DE L'ÉGLISE**

2024-11-305 CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de déplacer le poteau d'Hydro Québec dans le cadre de la reconstruction d'une portion du chemin de l'église;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir un échéancier et de lancer les travaux, la lettre d'autorisation doit être signée par un responsable détenant un pouvoir d'approbation au sein de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle, comme personne autorisée à agir en tant qu'approbateur au sein de la Municipalité de Saint-Polycarpe dans le cadre du présent mandat avec Hydro Québec;

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier, Éric Lachapelle, à signer la lettre d'autorisation des travaux transmise par Hydro-Québec ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6 **NOMINATION - SIGNATAIRES ET GESTIONNAIRES AU COMPTE-CHÈQUES ET DOCUMENTS BANCAIRES**

2024-11-306 CONSIDÉRANT la réorganisation administrative à venir en décembre 2024 avec le départ de Johanne Coursol;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires et gestionnaires au compte, tout en conservant les autres signataires, gestionnaires et administrateurs nommés par les résolutions 2022-12-264, 2023-02-046 et 2023-08-247;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Jade Laforce-Steben, *Directrice des services administratifs et des communications*, à titre de gestionnaire autorisée auprès de l'institution bancaire Desjardins, à titre de gestionnaire du compte Visa ainsi qu'à titre d'administratrice principale de l'Accès D affaires;

DE NOMMER madame Caroline Madore, trésorière adjointe à titre de gestionnaire autorisée auprès de l'institution bancaire Desjardins, à titre de gestionnaire du compte Visa ainsi qu'à titre d'administratrice principale de l'Accès D affaires;

D'AUTORISER madame Caroline Madore à signer les chèques comme signataire suppléante;

D'AUTORISER madame Jade Laforce-Steben à signer les chèques comme signataire suppléante;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.7 **CLICSÉQR – NOMINATION REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

2024-11-307 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe dont le Numéro d'entreprise (NEQ) est le 8827148576 doit nommer un représentant autorisé pour ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT le départ de madame Johanne Coursol;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe veut nommer Caroline Madore, et Monsieur Éric Lachapelle à titre de représentants autorisés auprès de ClicSÉQR à Revenu Québec;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Caroline Madore, trésorière-adjointe, à être les représentants autorisés auprès de ClicSÉQR, c'est-à-dire qu'ils sont autorisés :

- À inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSÉQR – Entreprises;

- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 **MODIFICATIONS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX PRABAM**

2024-11-308 CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-238

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide pour les bâtiments municipaux et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel de Ville de la Municipalité nécessitait des travaux de rénovation.

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui ont été réalisés dans les années civiles au cours desquelles le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au programme PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'audit ne devaient pas être inclus dans ce document, mais seront quand même considérés pour l'aide financière versée par PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location d'outils ont été retirés;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres sources de financement que la Municipalité et le programme PRABAM;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les dépenses d'un montant de 130 073.94 \$ taxes incluses (118 775 \$ taxes nettes), relatives aux travaux d'amélioration à l'Hôtel de Ville jusqu'au 31 mai 2024.

QUE le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte amendée finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.9

TECQ 2019-2024 - PROGRAMMATION FINALE

2024-11-309

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° ***** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° ***** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1

DISPOSITION DU VÉHICULE D'INCENDIE

2024-11-310

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouveau camion Ford Explorer 2025 en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le Jeep Cherokee 2015 arrivait en fin de vie utile au département des incendies de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser toute disposition de biens;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Rivière-Beaudette à acquérir le véhicule;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à disposer du véhicule Jeep cherokee 2015;

D'OFFRIR au plus offrant le bien, soit la Municipalité de Rivière-Beaudette, pour un montant de 9 999\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.
7.1

SERVICES URBAINS
OBTENTION DE CONTRAT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE 340

2024-11-311

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est équipée pour effectuer le déneigement de la route 340, de l'intersection du chemin de Sainte-Catherine jusqu'au chemin de la Cité-des-Jeunes, à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une route provinciale qui est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'obtention du contrat pour le déneigement de la route 340 pour un montant de 23 000\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2025

2024-11-312

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2024 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'année 2025 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de 921 742,00 \$;

D'APPROUVER le versement d'une quote-part représentant la somme de 6 433.31 \$ à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire au transport des personnes handicapées;

D'APPROUVER les grilles tarifaires du transport adapté effectives pour l'année 2025 ;

D'AUTORISER le directeur général à payer à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield un montant maximal de 6 433.31 \$ taxes incluses, (5 595,40\$ net de taxes) à même le poste budgétaire 02-390-00-970 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3

DÉSIGNATION POUR SIGNATURE - APPUI - PROJET MISE EN VALEUR RIVIÈRE DELISLE

2024-11-313

CONSIDÉRANT QUE la rivière Delisle est un cours d'eau majeur du territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra l'accessibilité à ce cours d'eau pour la population locale et régionale afin de pratiquer des activités de pagaie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est sensible à l'accessibilité au milieu naturel et à son environnement;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation du projet de mise en valeur de la rivière Delisle par l'aménagement d'un accès public à la rivière pour pratiquer des activités de pagaie au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

DE CONFIRMER, à travers cette résolution, son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier conditionnellement à l'obtention de la demande d'aide financière déposée au « Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air »;

D'AUTORISER la tenue des travaux proposés sur ses terrains aux lots # 3 766 029;

D'ASSUMER l'entretien des installations et l'entreposage du quai en période hivernale;

D'ASSUMER les besoins d'assurances nécessaires au maintien de l'accès public;

D'ASSUMER l'entretien de l'aménagement végétal suite aux travaux pour s'assurer de sa bonne implantation;

D'ASSUMER le paiement des factures qui lui sont redevables;

DE DÉSIGNER Madame Jade Laforce-Steben, Directrice des services administratifs et des communications, comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à déposer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR (PAFSSPA) - MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE DELISLE AU PARC FX-PRIEUR - APPEL D'OFFRES 2023-022**

2024-11-314 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui ont été réalisés dans les années civiles au cours desquelles le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres sources de financement que la Municipalité et le programme;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGE THÉORÊT - TRAVAUX POUR LA PATINOIRE**

2024-11-315 CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-108 pour l'octroi du contrat à Pavage Théorêt pour la construction d'une patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour des travaux engendrés par un changement de site (travaux supplémentaires d'excavation, d'éclairage et de démantèlement);

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Pavage Théorêt un montant maximal de 28 140,72\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-086-00-721, portant le montant total autorisé à 250 099,96\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
8.1 **DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2024-04**

2024-11-316

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 25 août 2024 pour le lot 3 765 391 (350, chemin Élie-Auclair) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage détaché à une superficie d'implantation au sol de 98,8 m², alors que la superficie maximale d'implantation au sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 82, 5 m². Soit la superficie d'implantation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2024-04 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2024-04 pour le lot 3 765 391 du cadastre du Québec afin de permettre la construction d'un garage détaché à une superficie d'implantation au sol de 98,8 m², alors que la superficie maximale d'implantation au sol pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 82, 5 m². Soit la superficie d'implantation du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2

DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2024-05

2024-11-317

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 4 octobre 2024 pour le lot 3 765 065 (371, rue Sainte-Catherine) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'utilisation de conteneurs pour la construction de bâtiments accessoires réfrigérés pour un usage autre que résidentiel, conditionnellement à ce qu'un revêtement extérieur recouvre tout le bâtiment et que la couleur des bâtiments soit agencée à celle des autres bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2024-05 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2024-05 pour le lot 3 765 065 (371, rue Sainte-Catherine) du cadastre du Québec afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour la construction de bâtiments accessoires réfrigérés pour un usage autre que résidentiel, conditionnellement à ce qu'un revêtement extérieur recouvre tout le bâtiment et que la couleur des bâtiments soit agencée à celle des autres bâtiments existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 **AUTORISATION DE DÉMOLITION 2024-01**

2024-11-318 CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été déposée au comité pour le 26-28 rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 31 octobre 2024 et que personne ne s'est manifesté pour s'opposer à la démolition dans les 10 jours de la publication de l'avis tel que le prévoit le règlement 196-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité relativement à ladite demande suite à l'analyse du dossier;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de démolition 2024-01 pour le bâtiment situé au 26-28 rue Sainte-Catherine à Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 **AUTORISATION DE DÉMOLITION 2024-02**

2024-11-319 CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été déposée au comité pour le 59-63 rue Curé-Cholet;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 31 octobre 2024 et que personne ne s'est manifesté pour s'opposer à la démolition dans les 10 jours de la publication de l'avis tel que le prévoit le règlement 196-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité relativement à ladite demande suite à l'analyse du dossier;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de démolition 2024-02 pour le bâtiment situé au 59-63 rue Curé-Cholet à Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES (FHVS) - COMMANDITE POUR LE 20E SALON DES VINS VAUDREUIL-SOULANGES**

2024-11-320 CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre du 20e Salon des Vins Vaudreuil-Soulanges 2025;

CONSIDÉRANT l'importance accordée au développement de ce nouveau centre hospitalier dans notre région;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges pour la commandite dans le cadre du 20e Salon des Vins Vaudreuil-Soulanges 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1 000 \$ à même le poste budgétaire 02-70120-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**
10.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

2024-11-321 CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions contenues aux articles 1094.1 et ss du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), le conseil municipal d'une municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Patrice Schoune, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 octobre 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2024-11-322 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 206-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine

assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.3 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2024-11-323 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 491 du Code municipal du Québec (article 331 de la Loi sur les cités et villes) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Patrice Schoune, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Projet de règlement numéro 206-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 207-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2025**

2024-11-324 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 207-2024 Établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025 est déposé et un avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.5 **ADOPTION | PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2025**

2024-11-325 **CONSIDÉRANT QUE** les dispositions spécifiques du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. -21) et de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition des taxes de tarifs, notamment les articles 988

et suivantes du Code municipal du Québec et les articles 232, 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Annie Robichaud à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 207-2024 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.6 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 166-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

2024-11-326 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le Règlement numéro 166-2019-02 modifiant le règlement 166-2019 sur le traitement des élus municipaux est déposé et un avis de motion est donné par Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.7 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 166-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

2024-11-327 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 166-2019 sur le traitement des élus le 11 février 2019;

CONSIDÉRANT le règlement 166-2019-01 adopté le 15 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour le salaire du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QU'une copie des règlements a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ces règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 166-2019-02 modifiant le règlement 166-2019 et 166-2019-01 sur le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.
11.1

AFFAIRES DIVERSES

APPUI | DEMANDE DE RÉVISION RELATIVE AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DE LA REDEVANCE À L'ÉLIMINATION À LA SUITE DE PLUIES TORRENTIELLES OU D'AUTRES ALÉAS CLIMATIQUES PAR LA MRC

2024-11-328

CONSIDÉRANT le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ chapitre Q-2, r. 43), une redevance est perçue par le gouvernement du Québec pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées;

CONSIDÉRANT que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, prévoit la redistribution annuelle de ces redevances aux MRC sous forme de subventions, afin de soutenir la mise en oeuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que cette subvention est calculée en fonction de la performance des municipalités locales, basées sur les tonnages de matières résiduelles éliminées provenant du secteur résidentiel ainsi que du secteur des industries, commerces et institutions (ICI);

CONSIDÉRANT que la tempête tropicale Debby, survenue les 9 août 2024, a provoqué des inondations importantes sur le territoire de la MRC, entraînant des dommages substantiels à de nombreux immeubles et une augmentation significative de matières résiduelles à éliminer;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place des services supplémentaires à travers son réseau des Écocentres afin de minimiser la quantité de matières résiduelles envoyée à l'élimination à la suite de la tempête, mais que plusieurs tonnes de matières résiduelles ont été tout de même acheminées à l'élimination;

CONSIDÉRANT que cette augmentation exceptionnelle de déchets a conduit à une hausse substantielle des tonnages éliminés, ce qui, selon les modalités actuelles du programme, pourrait réduire le montant de la subvention accordée aux municipalités locales de la MRC en raison d'une baisse apparente de sa performance;

CONSIDÉRANT que les événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, seront de plus en plus fréquents et intenses en raison des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la modalité du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles devrait être revue afin d'éviter de pénaliser les municipalités de la MRC pour des circonstances imprévisibles liées aux aléas climatiques;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'APPUYER LA DEMANDE DE LA MRC au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de réviser les modalités du Programme de redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à l'égard des surplus de matières résiduelles acheminées à l'élimination afin d'exclure du mode de calcul les tonnages supplémentaires engendrés par les sinistres climatiques, et ainsi garantir le maintien du financement accordé pour la mise en oeuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur les territoires touchés;

D'APPUYER LA DEMANDE DE LA MRC au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de prendre les mesures nécessaires afin que les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne soient pas pénalisées lors du calcul des redevances en 2025, en raison de l'augmentation significative des matières à éliminer causée par la tempête tropicale Debby survenue le 9 août 2024;

DE FAIRE PARVENIR une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Mme Robichaud : Rappel que la guignolée se tiendra le 23 novembre prochain que tous les types de dons sont acceptés.

M. Ménard fait le suivi de la demande envoyée au ministère du Transport concernant le pavage de la 340 pour l'élargissant les accotements.

Il fait un retour sur l'Halloween pour remercier les pompiers et les bénévoles qui ont fait de cet événement un succès.

M. Gamelin mentionne que l'entreprise de la région Cafiti organise un Noël pour les enfants le 15 décembre prochain. L'activité est gratuite.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le Maire aborde les sujets suivants:

Pour une question de sécurité, il est important d'être visible lorsque l'on prend des marches le soir à la noirceur.

La patinoire largement subventionnée sera prête cette semaine. Des remerciements sont faits aux députés pour leur appui.

L'achat local est important pour la vie économique de notre secteur.

Les travaux de pavage sur Élie-Auclair sont terminés.

Un communiqué à propos de la caserne d'incendie sera disponible sur le Site Internet de la Municipalité et sur Facebook le suivant cette séance de conseil.

La collecte de sang a été un succès. L'objectif a été légèrement surpassé avec 63 donateurs.

Remerciement aux bénévoles qui s'impliquent lors de ces journées de collecte de sang.

Le marché de Noël a été un succès au niveau des kiosques et de la participation avec 939 visiteurs.

Le Noël des enfants aura lieu de 8 décembre. De l'animation et des lutins seront présents pour la remise de cadeaux.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2024-11-329 À 20h47 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 novembre 2024.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*